



*Se faire aider
pour arrêter
de fumer, c'est
possible pour tous.*

CULTIVEZ VOTRE SANTÉ !

*Faites appel à un médecin ou
à un tabacologue reconnu.*

Adressez-vous à un Centre d'Aide aux Fumeurs et bénéficiez d'un remboursement après de votre mutuelle.

Remboursement par séance :	
1 ^{ère} consultation (minimum 45 minutes)	30€
2 ^{ème} à 8 ^{ème} consultation* (minimum 30 minutes)	20€
Femmes enceintes : 8 consultations maximum par grossesse	30€

* sur une période de 2 années civiles.

Editeur responsable : Jean Paul Van Vooren, © Fares sabb, rue de la Concorde 56, 1050 Bruxelles, Décembre 2011.